

ANNÉE 2023

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION
DES DECHETS



SICTOM Régie des déchets
Communauté de Communes
Val de Gâtine
20 Rue de l'Épargne
79160 COULONGES / L'AUTIZE



Table des matières

.....	1
Partie 1 : Les indicateurs techniques.....	4
Chapitre 1 : Le territoire desservi.....	4
1.1 Périmètre et type d’habitat.....	4
1.2 La population desservie.....	5
1.3.....	5
1.2 Les installations du SICTOM	6
1.3 La stratégie politique.....	6
Chapitre 2 : La prévention des déchets.....	7
2.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).....	7
2.2 La distribution de composteurs.....	8
2.3 Intervention auprès des usagers	9
Chapitre 3 : La collecte des déchets.....	10
3.1 Répartition des flux et des utilisateurs du SICTOM.....	10
3.2 Type de déchets et organisation	10
3.3 Bilan des collectes de déchets tous flux.....	11
3.4 Les déchets collectés en déchetterie	15
3.5 Synthèse des déchets collectés	18
Chapitre 4 : le traitement des déchets.....	19
4.1 Type et lieu des traitements.....	19
4.2 Le bilan des quantités traitées	20
4.3 La valorisation des déchets	21
Chapitre 5 : les moyens humains	21
Partie 2 : Les indicateurs financiers.....	22
Chapitre 1 : Les coûts globaux du service déchets.....	22
2.1.1 Montant global des dépenses du service.....	22
2.1.2 Le coût aidé du service déchets	22
2.1.3 Le coût et financement du service public de gestion des déchets (SPGD)	23
2.1.4 Le financement du service déchets.....	23
Chapitre 2 : Structure du coût.....	24
2.2.1 Le Coût complet.....	24
2.2.2 La répartition des charges, produits et du financement.....	24
2.2.3 Le coût aidé des différents flux	25
Chapitre 3 : Répartition du coût par type de déchets par habitant	26
Partie 3 : La Communication	27

Chapitre 1 : Suivez le guide !	27
Chapitre 2 : Le calendrier de collecte	27
Chapitre 3 : La page Facebook	27
Chapitre 4 : Le site internet.....	27
Partie 4 : Les annexes	28
Règlement de collecte.....	28
Règlement de déchetterie.....	28
Règlement de facturation	28

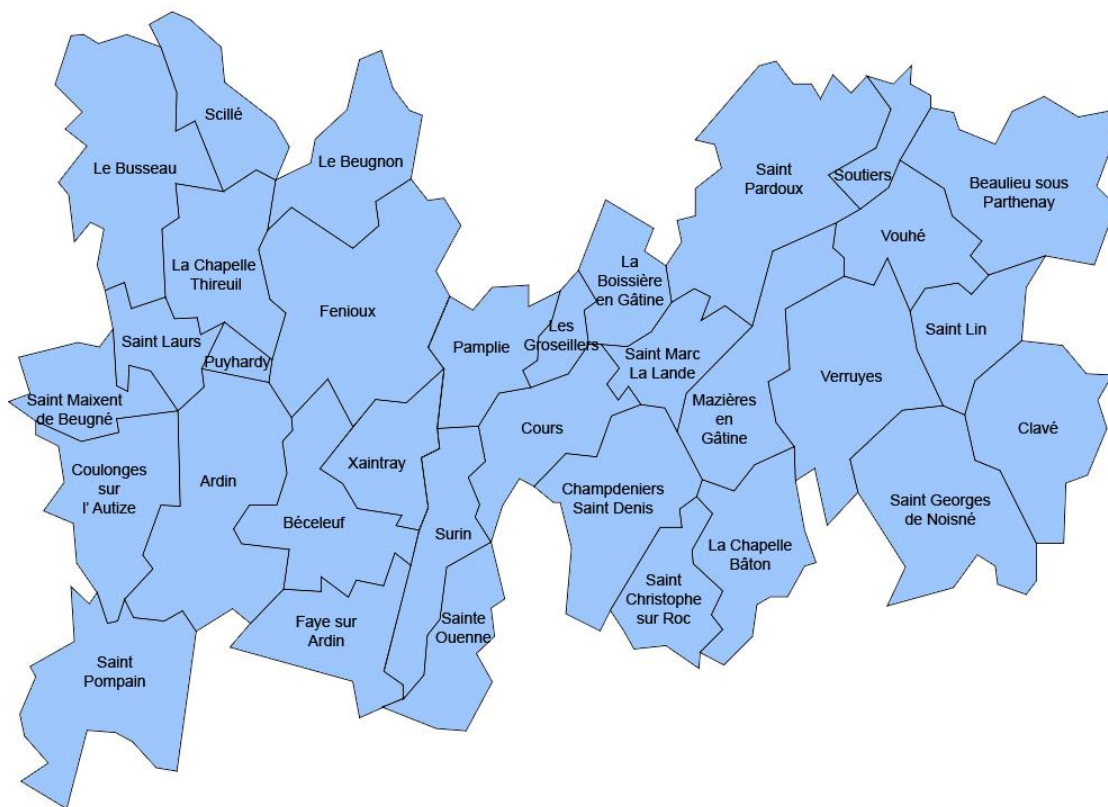
Partie 1 : Les indicateurs techniques

Chapitre 1 : Le territoire desservi

1.1 Périmètre et type d'habitat

Le SICTOM est une régie à autonomie financière en charge de la gestion des déchets au sein de la Communauté de Communes Val de Gâtine. Située au cœur du département des Deux-Sèvres, la collectivité regroupe 31 communes pour environ 21 500 habitants. La compétence collecte et traitement des déchets a été déléguée pour une partie du territoire au SICTOM (20 communes), puis pour l'autre au Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvres et Sud Gâtine (11 communes).

La typologie du territoire est rurale, l'habitat pavillonnaire avec jardin privé est prédominant et concerne environ $\frac{3}{4}$ de la population. Toutefois, certaines communes ressortent du lot puisqu'elles disposent d'un cœur de bourg avec des logements concentrés (appartements, studios, maisons partagées...) sans espaces extérieurs.



Il existe 2 modes de financement au sein de la collectivité et le SICTOM facture la redevance d'enlèvement des déchets pour l'ensemble des 31 communes. Les 20 communes collectées par le SICTOM sont à la redevance incitative avec une facturation à la levée du bac à ordures ménagères. Les 11 autres communes rattachées au Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvres et Sud Gâtine sont à la redevance simple.

Le présent rapport concerne uniquement les données correspondantes aux 20 communes collectées par le SICTOM.

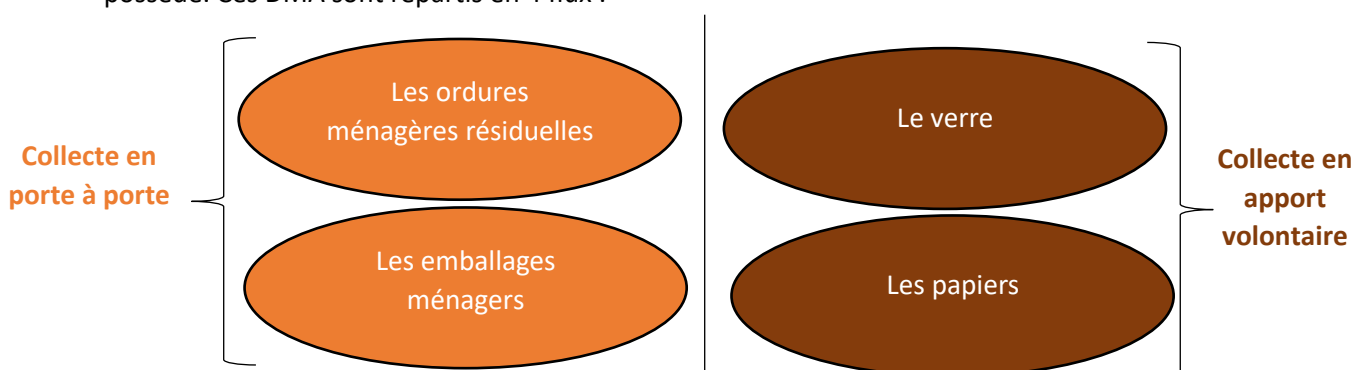
1.2 La population desservie

Communes collectées par le SICTOM	Population municipale (INSEE 2020)	Population (%)	Superficie (km ²)
Le Busseau	733	5,0	27,65
Scillé	353	2,4	11,43
Beugnon-Thireuil	734	5,0	33,42
Fenioux	633	4,3	33,65
Puyhardy	62	0,4	1,18
Saint-Laurs	610	4,1	8,14
Saint-Maixent de Beigné	419	2,8	11,02
Coulonges-sur-L'Autize	2349	16	18,87
Ardin	1 245	8,4	29,59
Béceleuf	770	5,2	19,04
Saint-Pompain	948	6,4	24,28
Faye-sur-Ardin	656	4,4	15,03
Sainte-Ouene	777	5,3	11,58
Surin	664	4,5	13,61
Xaintray	237	1,6	11,15
Pamplie	262	1,8	12,29
Cours	563	3,8	14,92
Champdeniers	1 753	11,9	21,81
Saint-Christophe-sur-Roc	571	3,9	10,96
La Chapelle-Bâton	406	2,8	16,93
TOTAL	14 745 hab	100 %	346,55 Km²

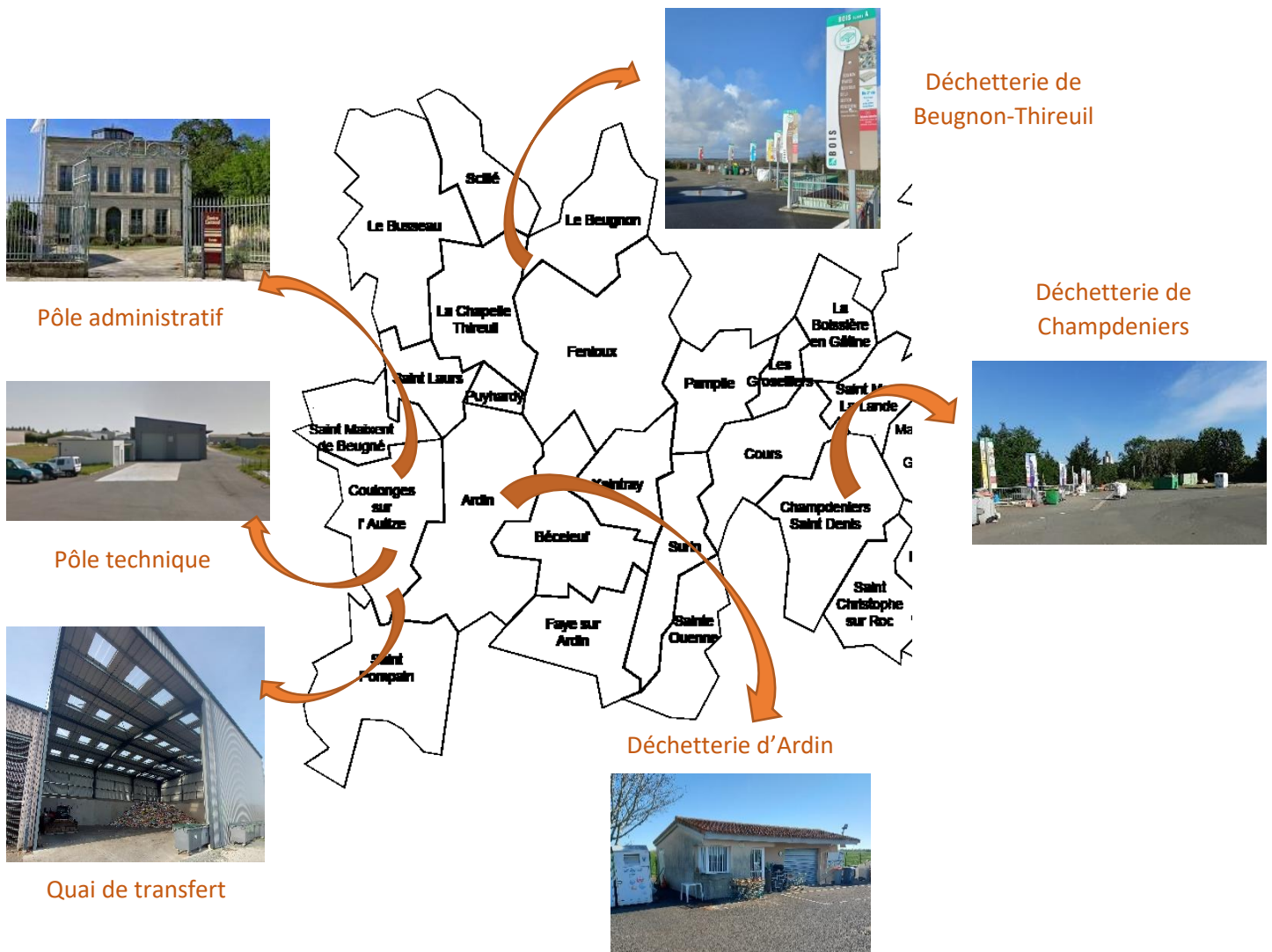
La population augmente un peu plus tous les ans, passant de 14 678 habitants en 2022 à 14 745 habitants en 2023. Cette tendance impacte légèrement le SICTOM puisque la production de déchets prend de la hauteur et les coûts du service doivent être répercutés sur l'ensemble des usagers par le biais de la redevance.

1.3 Les déchets pris en charge par le SICTOM

En plus des déchets qui peuvent être déposés directement en déchetterie, le service déchets assure la collecte de l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) sur les 20 communes qu'il possède. Ces DMA sont répartis en 4 flux :



1.2 Les installations du SICTOM



1.3 La stratégie politique

Chaque trimestre, les élus du Conseil d'Exploitation du SICTOM se réunissent pour mener des projets en faveur de la réduction et la prévention des déchets produits. Cela se traduit par des mesures adoptées par le Conseil Communautaire permettant de répondre aux enjeux nationaux et environnementaux de réduction et de valorisation des déchets. Tout cela en gardant bien en tête la maîtrise des coûts envers l'utilisateur.



Chapitre 2 : La prévention des déchets

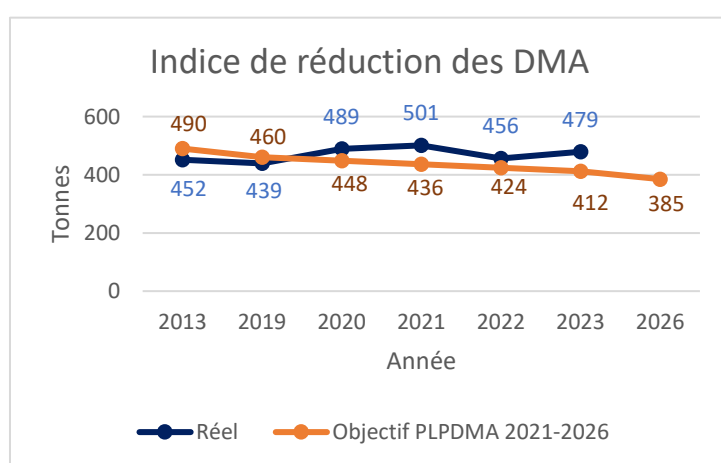
La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de productions et de consommations des produits. C'est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets et diminuer le coût de la gestion des déchets.

2.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Validé en 2021 par le Conseil Communautaire, le PLPDMA consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issu d'un diagnostic du territoire.

Ce programme vise à réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire, notamment en cherchant à augmenter la performance de recyclage des déchets recyclables. D'autres actions visent à diminuer la nocivité des déchets en incitant les usagers à utiliser des alternatives aux produits potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement.

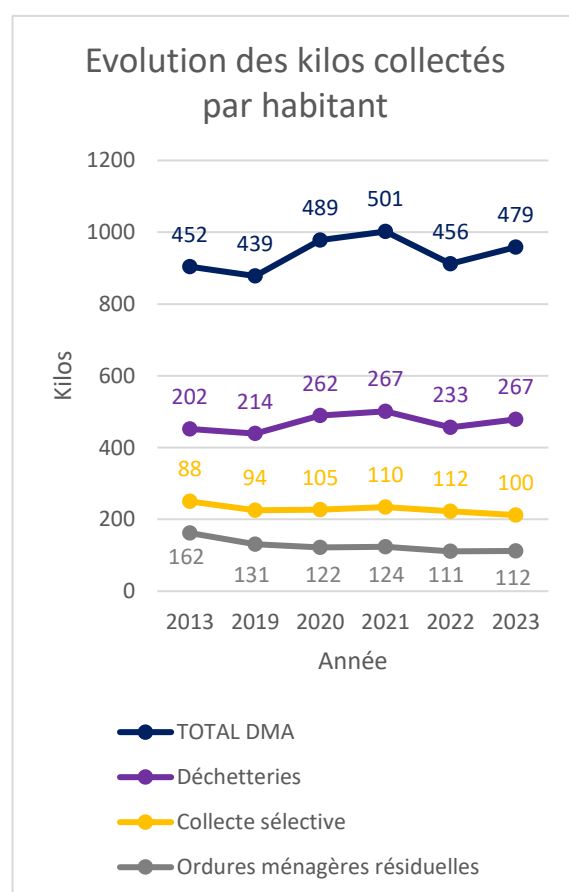
Il comporte 8 thématiques : tri à la source des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi – réparation – don, démarche d'éco-exemplarité, gestion des déchets de bois, gestion des OMR avec des nouvelles techniques alternatives, communication et sensibilisation.



En analysant ce graphique on observe une augmentation de 23 Kg/hab de déchets produits par rapport à 2022. Cette hausse est le résultat de :

- **+ 31 Kg/hab en déchetterie**
- **- 12 Kg/hab en collecte sélective**
- **+ 1 Kg/hab en ordures ménagères résiduelles**

Une partie de cette élévation s'explique par une session de broyage de bois supplémentaire qui a été réalisé en déchetterie au cours de l'année.



2.2 La distribution de composteurs

La Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) a rendu obligatoire le tri à la source des biodéchets à tous les producteurs depuis le 1^{er} janvier 2024. En tant que service public, le SICTOM a l'obligation de trouver des solutions pour l'ensemble des ménages présents sur son territoire.

Le schéma territorial envisagé :



Foyers avec jardin

Compostage individuel

Distribution d'un composteur et d'un bioseau gratuitement sur simple demande



Foyers sans jardin et résidant dans des communes de – 1 200 habitants

Compostage partagé

Création d'un site et distribution d'un bioseau gratuitement sur simple demande



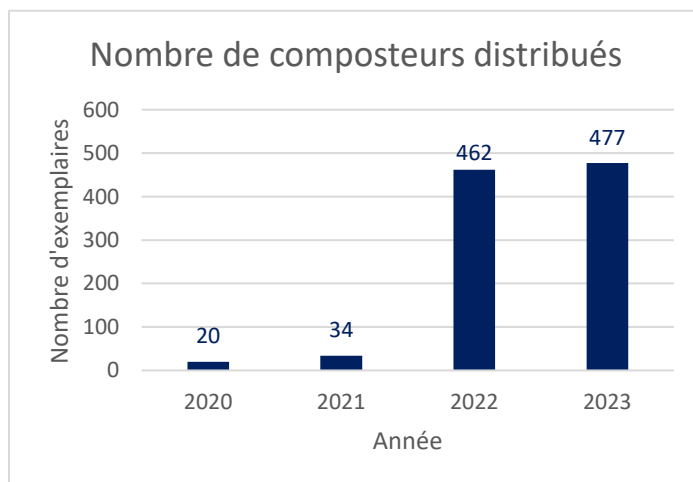
Foyers sans jardin et résidant dans des communes de + 1 200 habitants

Collecte en apport volontaire

Déploiement d'une collecte en bac de regroupement avec contrôle d'accès et distribution d'un bioseau gratuitement sur simple demande

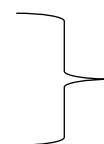
Depuis le 1^{er} janvier 2022, la distribution des composteurs est assurée en interne par le personnel du SICTOM. La livraison est réalisée au domicile du demandeur sous un délai de 10 jours maximum.

En 2023, ce sont 477 exemplaires qui ont été livrés.



Etat des lieux des pratiques sur les 6 960 foyers :

- **1 587** foyers pratiquent le compostage en tas
- **2 283** foyers équipés en composteur individuel



3 870 foyers

2.3 Intervention auprès des usagers

Depuis 2018, le SICTOM intervient auprès des différents publics dans le cadre de la gestion des déchets. L'objectif de ces interventions est de contribuer à l'éducation de citoyens conscients et responsables, capables de faire évoluer leurs comportements à l'égard de leur environnement.

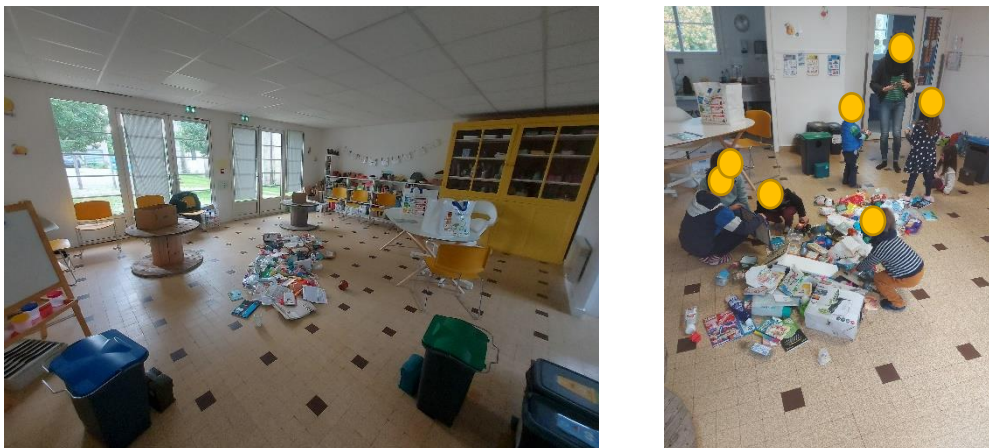
En fonction des demandes reçues et en tenant compte du public, les intervenants adaptent leur animation en tenant compte des critères et sont en mesure de proposer plusieurs thématiques qui s'articulent principalement autour de l'importance des gestes de tri, le devenir des déchets, la pratique du compostage, les emballages ménagers et les refus de tri.

Le public sensibilisé concerne principalement le jeune public scolaire, toutefois, le SICTOM reçoit également des sollicitations de la part des communes pour sensibiliser leurs habitants.

Juin 2023 – Portes Ouvertes du SICTOM



Octobre 2023 – Intervention école « Clair de Lune » à la Chapelle-Bâton



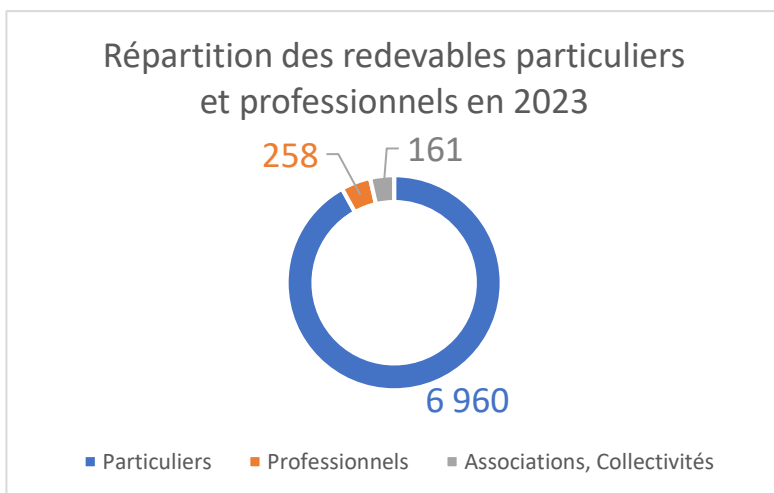
3.1 Répartition des flux et des utilisateurs du SICTOM

Quelles sont les personnes concernées par la collecte des déchets ?

La collecte des déchets concerne l'ensemble des personnes ayant un logement sur le territoire.

En 2023, c'est **6 960 foyers** qui ont été facturés, **258 professionnels** (artisans, commerçants, industriels et touristiques) qui ont bénéficié des services et **161 associations et collectivités** recensées.

Parmi ces redevables,
92 % sont des ménages.



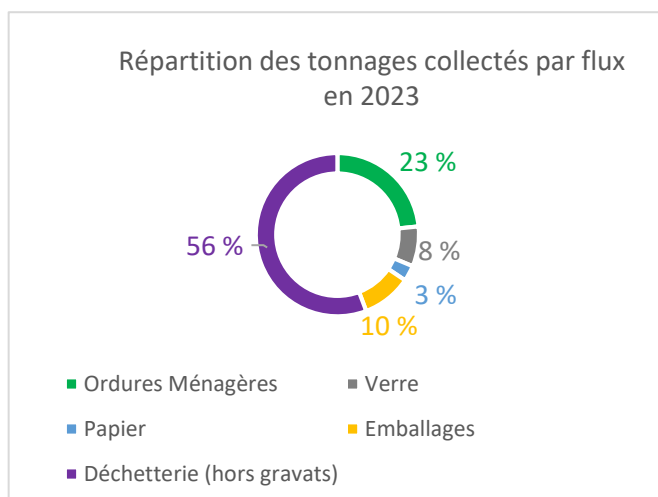
3.2 Type de déchets et organisation

Déchets	Ordures Ménagères	Verre	Papiers	Emballages	Déchetterie (hors gravats)
Fréquence de collecte	1 fois tous les 15 jours	1 fois toutes les 3 semaines	1 à 2 fois par mois	1 fois tous les 15 jours	3 fois par semaine
Type de contenant	Bacs individuels	Colonne de tri (PAV)	Colonne de tri (PAV)	Bacs individuels	Bennes
Nb de contenant	6 960	64	66	6 960	25 filières
Tonnages collectés	1 648	557	216	695	3 932
Répartition en %	23 %	8 %	3 %	10 %	56 %

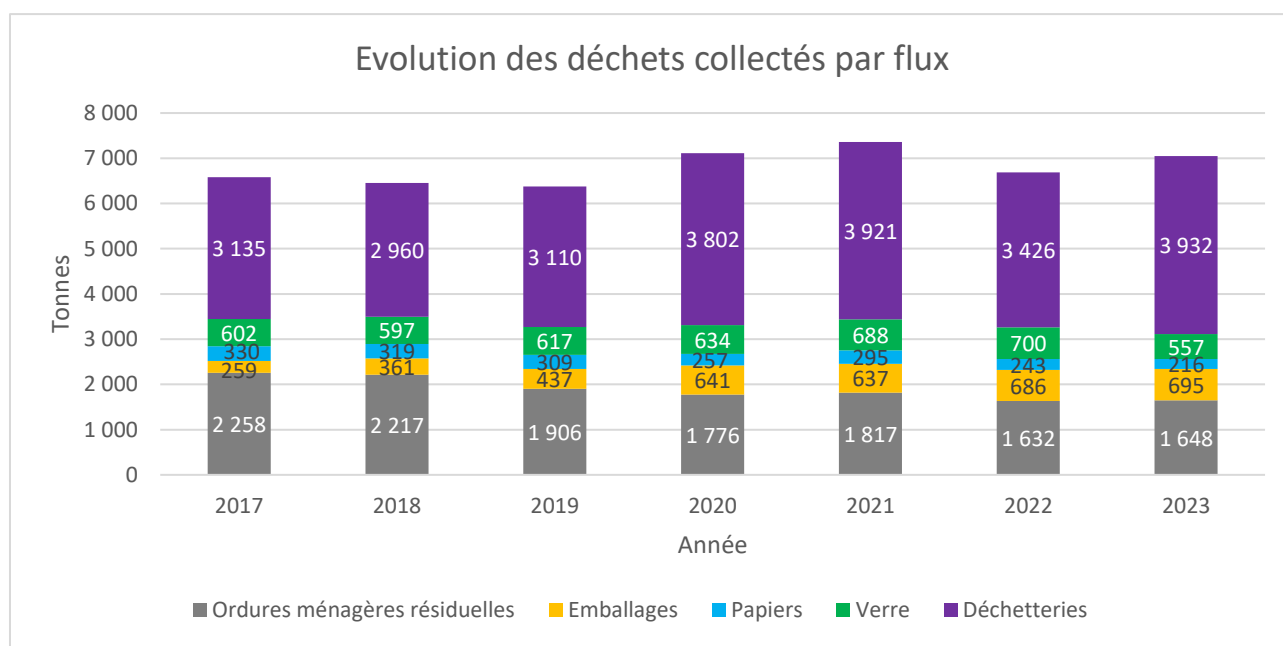
Le SICTOM assure en régie la collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages ménagers et les collectes en apport volontaire du verre et des papiers.

Le haut de quai de déchetterie est géré par le SICTOM contrairement au bas de quai qui est mixte en fonction des flux (régie/prestation).

En 2023, c'est 7 048 tonnes de déchets qui ont été produites et collectées sur le territoire du SICTOM.



3.3 Bilan des collectes de déchets tous flux



Entre 2017 et 2023, c'est plus de 464 tonnes de déchets en trop !

En 2023, le tonnage global de déchets collecté a augmenté passant de 6 687 T en 2022 à 7 048 T en 2023. Une partie de cette augmentation s'explique par une session de broyage de bois supplémentaire qui a eu lieu au cours de l'année. L'autre partie est compensée par la baisse des ratios concernant le verre (- 10 Kg/hab) et les papiers (- 2 Kg/hab).

3.3.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

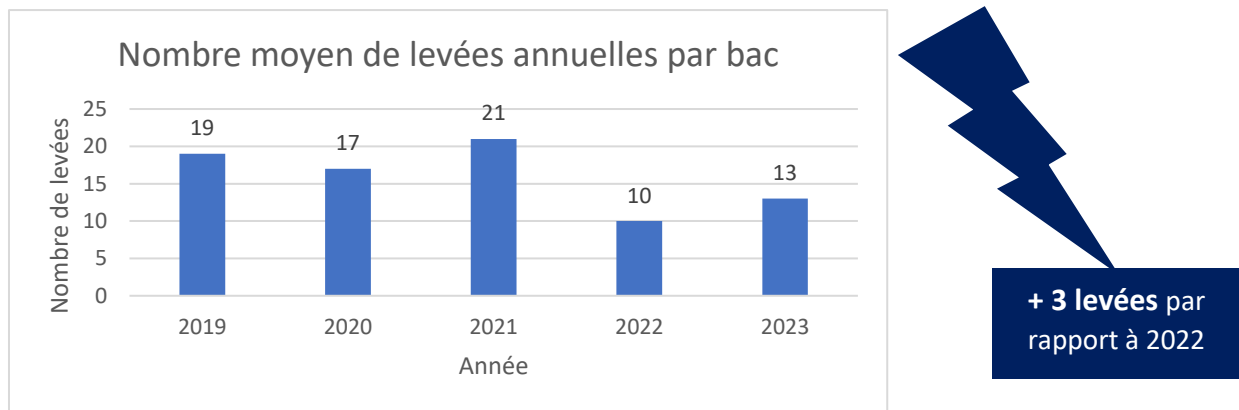
Chaque foyer dispose de son propre bac vert destiné à la collecte des OMR. Le volume varie en fonction du nombre de personnes qui composent le foyer, la règle de dotation est la suivante :

- Foyer de 1 à 4 personnes : bac de 140 litres
- Foyer de 5 à 6 personnes : bac de 240 litres
- Foyer de 7 personnes et + : bac de 340 litres

Chaque bac est équipé d'une puce qui identifie l'utilisateur et permet de comptabiliser le nombre de fois où le bac a été collecté par les véhicules de collecte. Sur demande et à tout moment, les usagers ont la possibilité de faire installer une serrure sur leur bac vert (service payant). Un usager peut également modifier le volume de son bac moyennant un surcoût au niveau de la redevance.

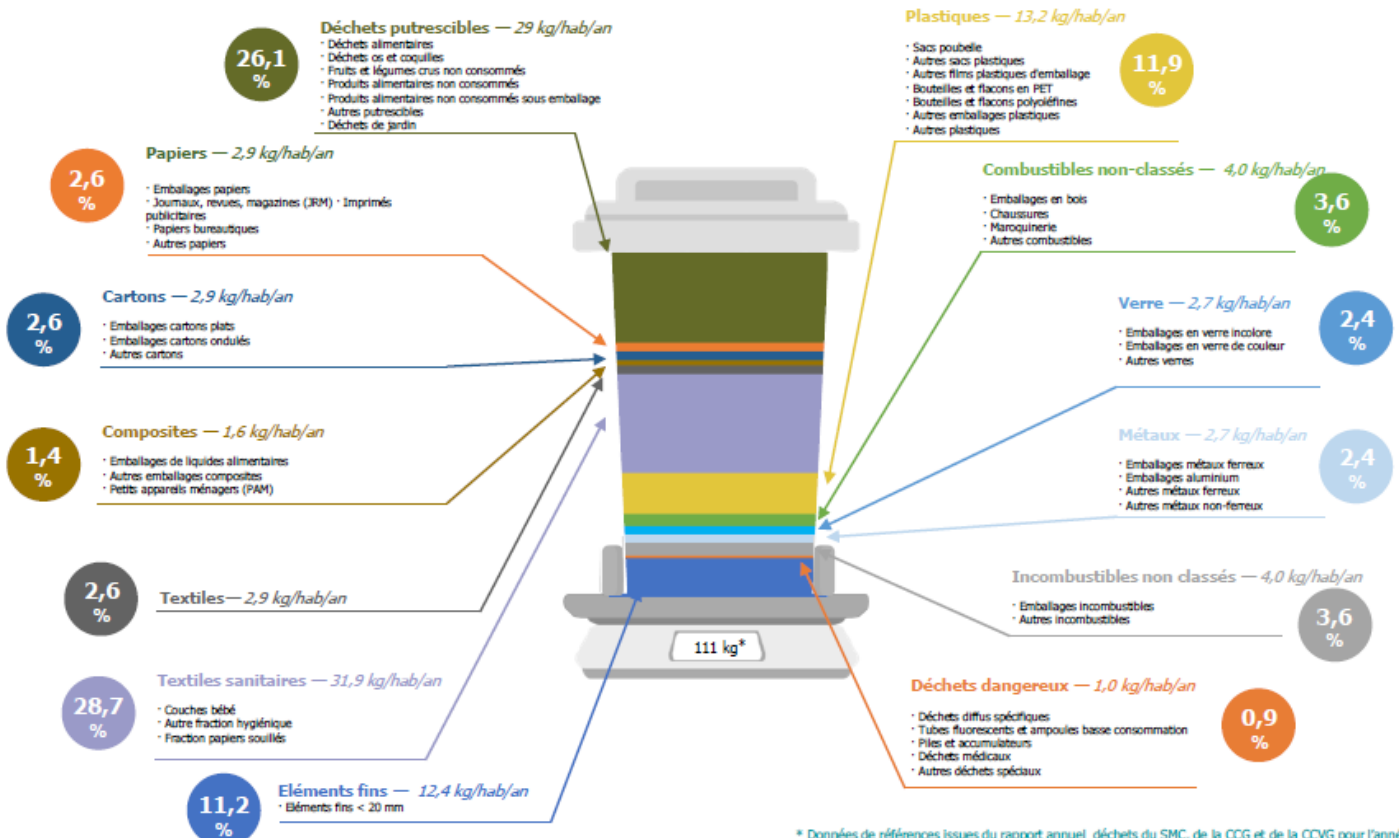
La collecte est assurée en régie et les déchets collectés sont valorisés organiquement par le tri mécano biologique du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets (SMITED 79), basé sur la commune de Champdeniers. La Communauté de Communes Val de Gâtine est adhérente au SMITED 79.

Combien de fois les usagers présentent-ils leur bac vert à la collecte ?



Le graphique ci-dessus représente le nombre moyen de levées annuelles par bac vert et regroupent l'ensemble des producteurs (particuliers, professionnels, collectivités et associations). C'est plus de 3 levées supplémentaires par an par rapport à l'année 2022.

Le schéma ci-dessous représente les résultats d'une campagne de caractérisation menée en 2023. La caractérisation permet d'identifier la composition des ordures ménagères collectées en les séparant par différents flux. A l'issue de l'échantillonnage, on attribue des pourcentages en fonction des ratios par catégorie de déchets.



En tenant compte du ratio OMR de l'année 2022 qui s'élève à 111 Kg/hab d'OMR, cela signifie qu'il reste encore 29 Kg de déchets putrescibles, 32 Kg de textiles sanitaires et 13 Kg de plastiques. Nous avons encore une belle marge de manœuvre pour tendre vers une réduction.

3.3.2 Les emballages ménagers

Comme pour les OMR, chaque foyer dispose de son propre bac à couvercle jaune destiné à la collecte des emballages ménagers. Son volume varie en fonction du nombre de personnes qui composent le foyer, la règle de dotation est la suivante :

- Foyer de 1 à 5 personnes : bac de 240 litres
- Foyer de 6 personnes et + : bac de 360 litres

Là aussi, une puce permet l'identification de l'utilisateur et la comptabilisation du nombre de levées du bac à chaque passage des véhicules de collecte.

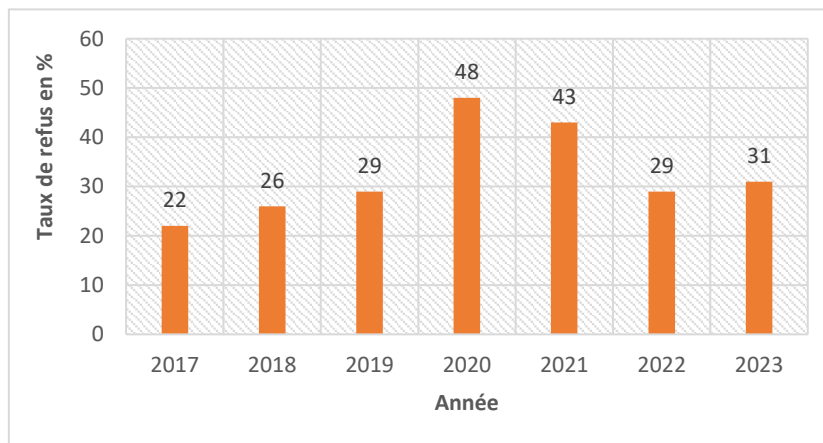
La collecte est assurée en régie et les déchets sont transférés sur le quai de transfert de Coulonges-sur-L'Autize avant d'être acheminés sur le centre de tri de Seiches-sur-Le-Loir (49). Après avoir été triés, la partie recyclable est reprise par des repreneurs différents en fonction des matières et la partie non recyclable est valorisée énergétiquement pour devenir un Combustible Solide de Récupération (CSR).

Le schéma ci-dessous reprend les résultats moyens des caractérisations réalisées tous les mois au cours de l'année.



*Le gros de magasin correspond aux petits papiers déchirés, chiffonnés ou de mauvaises qualité qui arrivent sur une ligne de tri manuel où ils sont dépollués des erreurs de tri.

Evolution du refus de tri dans les emballages



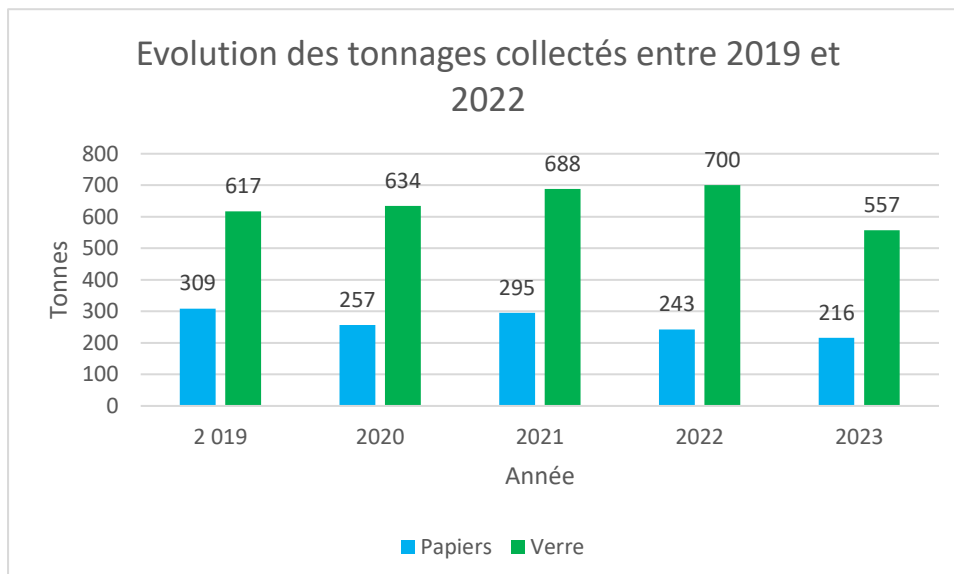
Ces taux de refus de tri sont de plus en plus importants et ont un impact considérable pour le SICTOM et le processus de recyclage des flux :

- Produits valorisés souillés gênant le travail de tri des opérateurs en bout de chaîne de tri,
- Refus de tri de 260 tonnes en 2023,
- Perte des performances de tri,
- Perte financière pour la collectivité liée au traitement,
- Elimination des refus vers des usines d'incinération qui représentent un coût très élevé pour la collectivité : **193 € HT/Tonne pour le transport et le traitement des refus**. Soit un total de **50 180 € HT pour 2023** supportés par l'ensemble des usagers du territoire.

3.3.3 Les papiers et le verre ménager

Les papiers et le verre ménager sont 2 flux collectés en apport volontaire. Concrètement, chaque commune du territoire dispose au minimum d'un point d'apport volontaire (PAV) qui se compose d'une colonne de tri pour les papiers et d'une colonne de tri pour le verre. D'un point de vue stratégique, ces PAV sont situés à proximité des espaces publics.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des tonnages depuis 2019 :



Baisse de 93 T

depuis 2019 dû à la dématérialisation et à la réduction des imprimés publicitaires.

Baisse de 60 T

depuis 2019 dû au déploiement de plus en plus important de la consigne ainsi qu'aux nombres de chargements de verre par le prestataire en diminution.

3.4 Les déchets collectés en déchetterie

Le SICTOM gère en régie 3 déchetteries (Ardin, Champdeniers et Beugnon-Thireuil) toutes équipées d'un contrôle d'accès et ouvertes aux particuliers ainsi qu'aux professionnels. Il est demandé aux utilisateurs de trier leurs déchets avant leur arrivée pour réduire le temps de présence sur site et gérer l'affluence.

Les déchetteries permettent aux usagers de déposer les déchets non collectés dans les bacs individuels ou les colonnes de tri. Elles favorisent la valorisation des déchets en augmentant le recyclage.

3.4.1 Les horaires d'ouverture

Déchetterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Ardin	14h00 – 18h00	14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	Fermé	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Champdeniers	Fermé	14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00	14h00 – 18h00	9h00 – 12h00 14h00 – 18h00
Beugnon-Thireuil	Fermé	Fermé	8h30 – 12h30 13h30 – 18h00	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30	13h30 – 18h00	8h30 – 12h30 13h30 – 17h30

3.4.2 L'accès sur site

Depuis maintenant 2017, le contrôle d'accès est en place sur l'ensemble des 3 sites, c'est un processus de sécurité des données qui permet au SICTOM de gérer les entrées sur site. Concrètement, chaque foyer dispose d'un badge magnétique qui contient 20 passages par an, avec la possibilité de le recharger de 5 passages supplémentaires gratuitement. Il se recharge d'une année sur l'autre tous les premiers janvier de chaque année. Pour les professionnels, le nombre de passages est illimité.



3.4.3 Les déchets acceptés en déchetterie



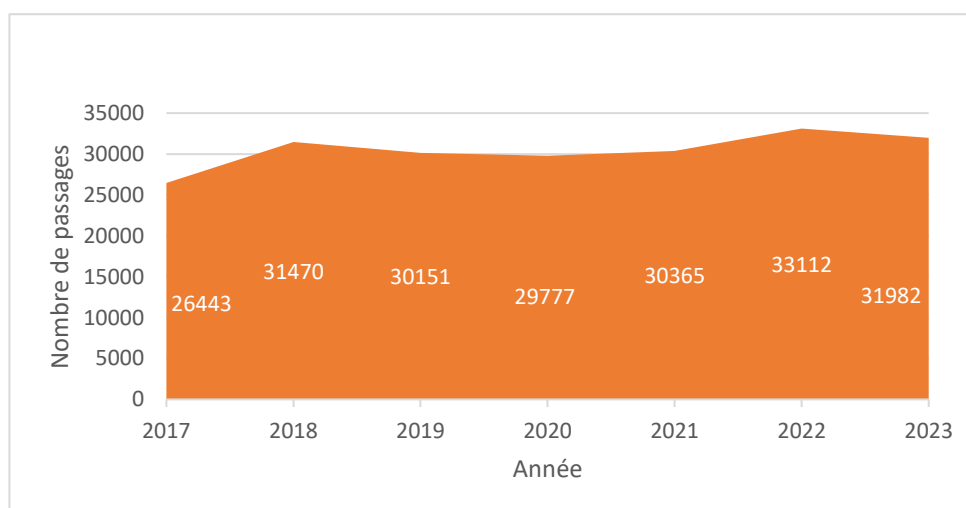
Cette liste est non exhaustive.

3.4.4 La fréquentation des déchetteries

Déchetteries	Particuliers	Professionnels	Associations - Collectivités	TOTAL
Ardin	15 120	920	544	16 584
Champdeniers	11 674	927	422	13 023
Beugnon-Thireuil	2 275	81	19	2 375
Nombre d'entrées sur 2023				31 982

Evolution des accès en déchetterie depuis 2017

Le contrôle d'accès est en place depuis mars 2017 ce qui a été marqué par une réelle diminution des accès pour l'ensemble des déchetteries. Depuis, le nombre moyen par an se situe entre 30 000 et 32 000 passages annuels. Entre 2022 et 2023 c'est une baisse de 1 130 passages qui s'explique par un dysfonctionnement sur les barrières d'accès de la déchetterie de Beugnon-Thireuil. On note que cette dernière est ouverte à temps plein depuis le mois d'août.



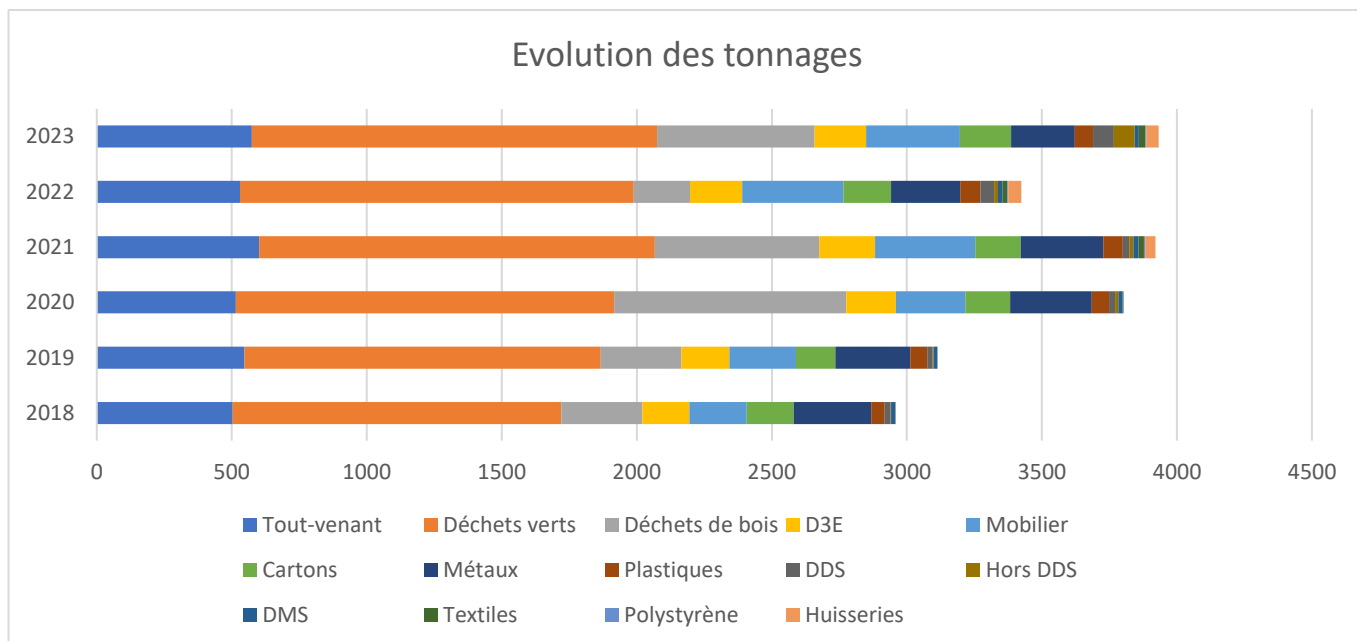
3.4.5 Bilan des tonnages collectés en déchetterie

Le diagramme ci-dessous montre une augmentation des déchets collectés en déchetterie, passant de 3 426 tonnes en 2022 contre **3 932 tonnes en 2023**, soit une hausse de + 506 tonnes de déchets réceptionnés. Dans le détail, cette hausse est due aux filières suivantes :

- Déchets verts : conditions météorologiques favorables à la pousse des végétaux
- Déchets de bois : session de broyage supplémentaire qui nous a permis d'évacuer le stock
- Cartons : déménagements conséquents et commandes récurrentes via le numérique
- Déchets dangereux : périmètre plus important qui s'est élargi aux outils du peintre
- Textiles : meilleure communication sur les bornes à disposition ce qui facilite les apports
- Tout-venant : malgré des nouvelles filière de tri, les consignes de tri ne sont pas respectées.

Néanmoins, les filières ci-après sont en baisse par rapport à 2022 :

- Mobilier : - 28 tonnes
- Plastiques : - 7 tonnes
- Huisseries : - 5 tonnes



Détail des tonnages

Type	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tout-venant	503	547	515	602	530	574
Déchets verts	1 217	1 319	1 401	1 465	1 459	1 501
Déchets de Bois	300	299	860	609	208	583
D3E	175	178	183	206	193	191
Mobilier	212	246	258	371	375	347
Cartons	174	146	165	168	176	190
Métaux	287	278	303	307	256	236
Plastiques	50	62	64	72	75	68
DDS	21	21	22	24	51	77
Hors ECO DDS	3	3	12	15	14	77
DMS	17	15	16	20	18	15
Textiles	0	0	3	21	18	25
Polystyrène	0	0	1	4	4	4
Huisseries	0	0	0	38	49	44
TOTAL	2 959	3 114	3 803	3 922	3 426	3 932

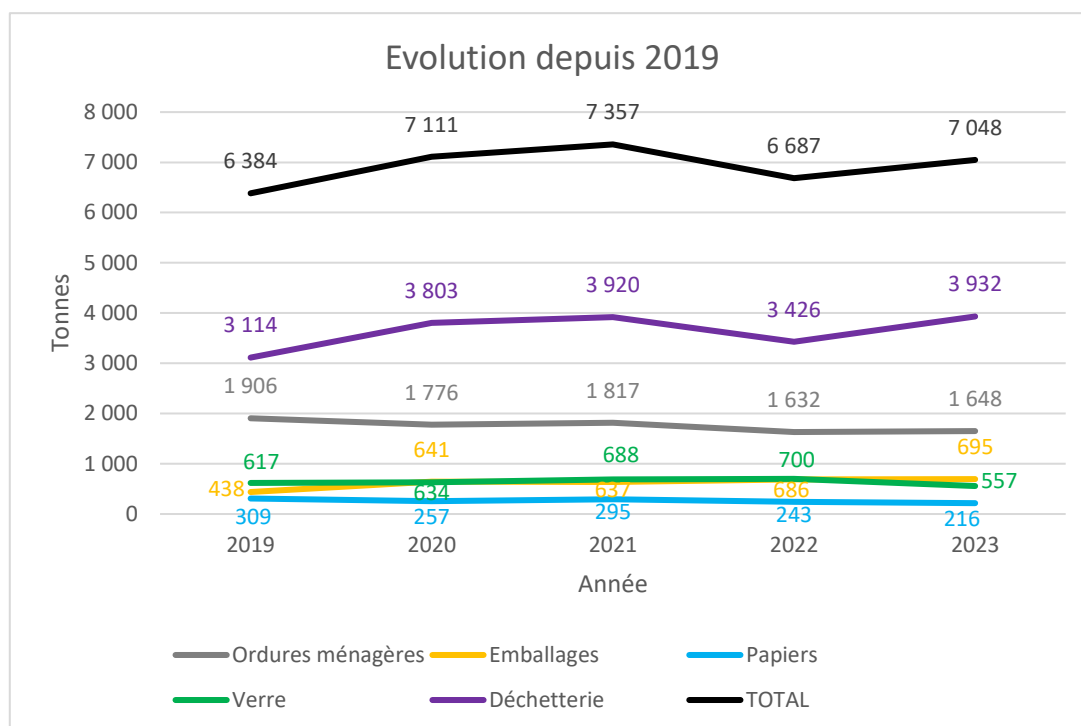
À noter :

- Déchets de bois : représentent les déchets de bois A (non traité) et de bois B (traité)
- D3E : Déchets Electriques, Electroniques et Electroménagers
- Métaux : métaux et métaux précieux
- Plastiques : plastiques durs et plastiques souples
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)
- DMS : Déchets Ménagers Spécifiques (batteries, huiles alimentaires, huiles moteurs, radios, néons, ampoules, cartouches d'encre, jeux et jouets, articles de sports et loisirs et les articles de bricolage et jardin).

3.5 Synthèse des déchets collectés

3.5.1 Les déchets collectés en tonnes sur le territoire

Type	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères	1 906	1 776	1 817	1 632	1 648
Emballages	438	641	637	686	695
Papiers	309	257	295	243	216
Verre	617	634	688	700	557
Déchetterie	3 114	3 803	3 920	3 426	3 932
TOTAL	6 384	7 111	7 357	6 687	7 048



3.5.2 Les déchets collectés en kilos par habitant

Type	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères	131	122	124	111	112
Emballages	30	44	43	47	47
Papiers	21	18	20	17	15
Verre	42	44	47	48	38
Déchetterie	214	262	267	233	267
TOTAL	438	490	501	456	479

Chapitre 4 : le traitement des déchets

L'ensemble des déchets collectés sur le territoire du SICTOM fait ensuite l'objet d'un conditionnement, d'un tri ou d'une valorisation particulière au sein des différents prestataires de traitement.

Le SICTOM poursuit l'objectif de réduire au maximum l'enfouissement des déchets en privilégiant des filières de réemploi, de valorisation matière ou énergie.

Le tableau ci-dessous reprend les différents types de déchets collectés par le SICTOM en indiquant sa valorisation et son lieu de traitement. De manière générale, la valorisation matière est la plus représentée pour l'ensemble des flux.

4.1 Types et lieux des traitements

Flux	Valo. Matière	Valo. Énergétique	Valo. Organique	Stockage	Lieu de traitement
Ordures ménagères					SMITED 79 Tri Mécano Biologique à Champdeniers (79)
Emballages					CDT Paprec à Seiches sur le Loir (49)
Papiers					Usine HUHTAMAKI à L'île d'Elle (85)
Verre					Verallia à Vauxrot (02)
Tout-venant					SMITED 79 ISDND à Coulonges-Thouarsais (79)
Déchets verts					Co-compostage avec 3 exploitations agricoles (79)
Déchets de bois					Archiblock à Mauzé sur le Mignon (79)
D3E					Filière ECOSYSTEM – Brangeon (79)
Mobilier					Filière ECOMOBILIER – Brangeon (79)
Cartons					Revipac 75
Métaux					Rouveau Recyclage à Niort (79)
Plastiques durs					Rouveau Recyclage à Niort (79)
Plastiques souples					Sud Vendée Recyclage à Fontenay Le Comte (85)
DDS					Filière ECODDS – Chimirec Delvert (86)
Hors DDS					Ortec Environnement à Niort (79)
Huiles minérales					Aloe Environnement – Picoty Centre (86)
Huiles alimentaires					Ecogras à Bonneuil sur Marne (94)
Batteries					Rouveau Recyclage à Niort (79)
Piles					Filière Corepile (49)
Néons et lampes					Filière ECOSYSTEM (16)
Encres					Printerrea à Cherisy (28)
Radiographies					Recyl'M à Marseille (13)
Textiles					Trio – Emmaüs à Niort (79)
Polystyrène					Poitou Polystyrène à Vivonne (86)
Huisseries					Raivalor à Niort (79)
Jeux et jouets					Filière ECOMAISON – Brangeon (79)
Articles de sports					Filière ECOLOGIC – Suez (79)
Articles de bricolage - jardin					Filière ECOLOGIC – Suez (79)

4.2 Le bilan des quantités traitées

4.2.1 La valorisation matière

Valorisation matière	2019		2020		2021		2022		2023	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Valorisation TMB*	1 094	75	906	62	862	59	655	45	275	19
Emballages	278	19	468	32	314	21	416	28	435	30
Papiers	309	21	257	18	295	20	243	17	216	15
Verre	617	42	634	44	688	47	700	48	557	38
Déchets de bois	299	21	860	59	609	41	208	14	583	40
D3E	178	12	183	13	206	14	193	13	191	13
Mobilier	246	17	258	18	371	25	375	26	347	24
Cartons	216	15	355	24	291	20	176	12	190	13
Métaux	278	19	303	21	307	21	256	17	236	16
Plastiques	62	4	64	4	72	5	75	5	68	5
DMS	14	1	15	1	20	1	18	1	15	1
Textiles	0	0	3	0,2	21	1	18	1	25	2
Polystyrène	0	0	1	0,07	4	0,3	4	0	4	0
Huisseries	0	0	0	0	38	3	49	3	44	3
TOTAL	3 591	246	4 307	296	4 098	279	3 386	231	3 186	216

*TMB : Tri Mécano-Biologique

4.2.2 La valorisation énergétique

Valorisation énergétique	2019		2020		2021		2022		2023	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Emballages	160	11	173	12	323	22	270	18	260	18
DDS	21	1	22	2	24	2	51	3	77	5
Hors DDS	3	0,2	12	0,8	15	1	14	1	77	5
TOTAL	184	13	207	14	362	25	335	23	414	28

4.2.3 La valorisation organique

Valorisation organique	2019		2020		2021		2022		2023	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Déchets verts	1 319	91	1 401	96	1 465	100	1 459	99	1 501	102
Compost du TMB	107	7	134	9	126	9	130	9	0	0
TOTAL	1 426	98	1 535	105	1 591	109	1 589	108	1 501	102

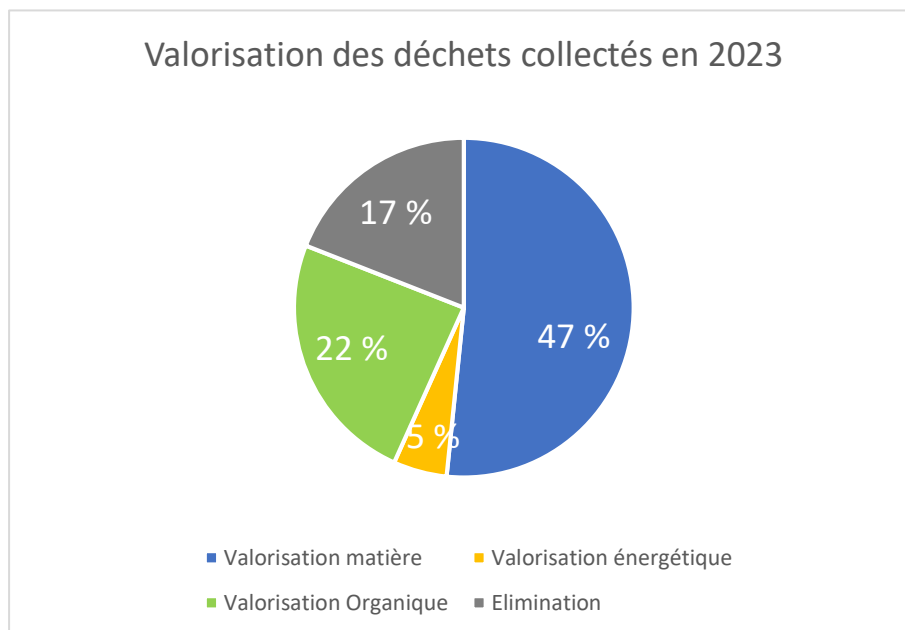
4.2.4 Stockage

Elimination	2019		2020		2021		2022		2023	
	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab	Tonnes	Kg/hab
Refus du TMB	717	48	632	43	948	65	719	49	1 511	102
Tout-venant	547	38	515	35	602	41	530	36	574	39
TOTAL	1 264	86	1 147	78	1 550	106	1 249	85	2 085	141

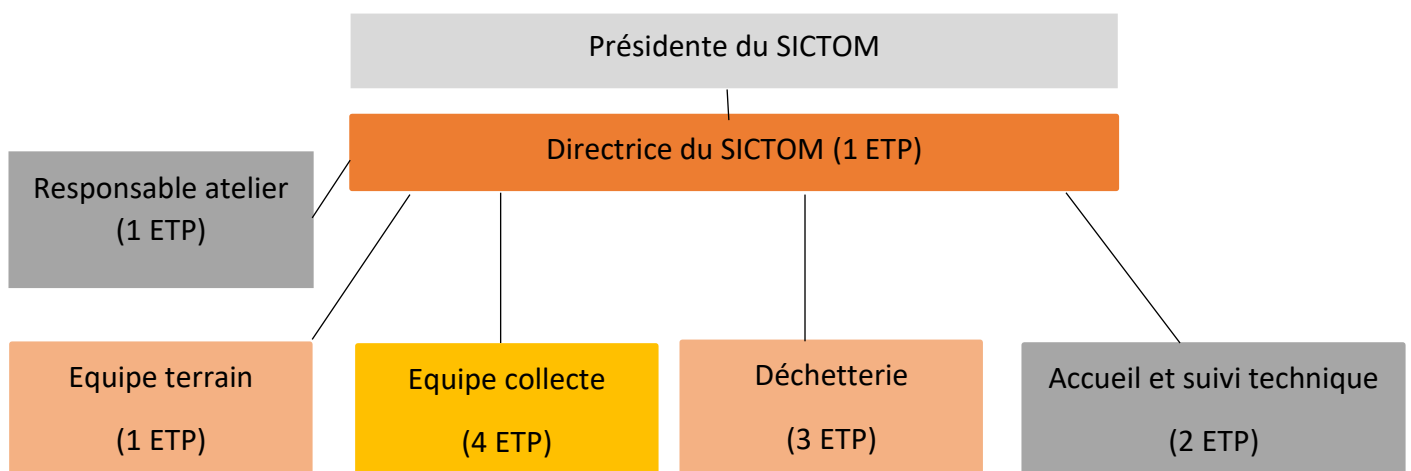
4.3 La valorisation des déchets

La valorisation matière représente près de la moitié de la valorisation totale. Néanmoins elle est en baisse par rapport à l'année passée suite à la fermeture du tri mécano-biologique (TMB) du SMITED 79 à Champdeniers pour des travaux de transformation en une Unité de Tri Valorisation Matière Energie. Il en est de même pour la valorisation organique qui est en diminution suite à la perte des données issus du compost du TMB.

Pour rappel, l'objectif fixé par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte est d'atteindre 65 % de valorisation matière et organique d'ici 2025, c'est chose faite pour le SICTOM avec un score égal à 69 % pour 2023.



Chapitre 5 : les moyens humains



Partie 2 : Les indicateurs financiers

Chapitre 1 : Les coûts globaux du service déchets

2.1.1 Montant global des dépenses du service



Dont 697 493,97 € au SMC

Les principaux postes de dépenses sont :

- 179 355€ de charges fonctionnelles
- 677 966€ de charges de la pré-collecte et collecte,
- 248 086€ de charge de traitement des déchets,
- 236 082€ de charge de stockage,
- 155 134€ de charge de transfert / transport

Les dépenses d'investissement révèlent les projets menés en 2023 :

- 106 523,96 € achat de bacs et de composteurs, aménagement déchetterie La Chapelle

(source : compte administratif)

Analyse ComptaCoût :

Dans les paragraphes qui vont suivre, l'analyse financière est basée sur la matrice ComptaCoût, qui permet aux collectivités d'évaluer leurs dépenses et de se comparer à d'autres territoires. Cette méthode d'analyse peut générer des écarts avec le Compte Administratif car celle-ci :

- Ne prend pas en compte les régularisations qui appartiennent aux exercices antérieurs,
- Ne prend pas en compte le report d'excédent,
- A ses propres règles (exemple : durée d'amortissements)

2.1.2 Le coût aidé du service déchets

Le **coût aidé** du service est le **coût qui reste à la charge du service**. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte et traitement) qui affectent le service, déduction faite des produits (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées,...). Ce coût est financé par la redevance des usagers.

Coût aidé	2021	2022	2023
En € HT	945 477 € HT	1 057 567 € HT	1 297 600 €
En € HT / habitant	64 € HT	72 € HT	88 € HT

2.1.3 Le coût et financement du service public de gestion des déchets (SPGD)

Coût aidé TTC	1 434,7 k€	98 €TTC/hab.
Contributions	1 438 k€	98 €TTC/hab.
Taux de couverture	100%	
Surfinancement	3 337 €	
Mode de financement du SPGD	Redevance Incitative	

2.1.4 Le financement du service déchets

Le financement du service public regroupe les contributions des usagers directement affectées au service déchets. Pour le SICTOM, il s'agit de **la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)** pour son territoire de collecte et de la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)** pour la partie collectée par le SMC.

La **part fixe** inclue la participation au fonctionnement du service incluant les coûts de gestion du service, les frais fixes des collectes, l'accès aux déchetteries et aux colonnes de tri, les actions de prévention et de communication. Elle dépend du nombre de personnes dans le foyer.

La **part variable** est calculée sur le nombre de levée(s) du bac à ordures ménagères. Son prix dépend du volume du bac mis à disposition.

Tarifs de la redevance au 1^{er} janvier 2023 pour les particuliers :

Pour les usagers collectés par le SICTOM (REOMI) :

Particuliers (part fixe)	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers	7 pers	8 pers et +	RS
	88 €	176 €	250 €	300 €	325 €	331 €	339 €	344 €	180 €
Particuliers (part variable)	140 litres	240 litres	340 litres						
	2 €	3 €	4 €						

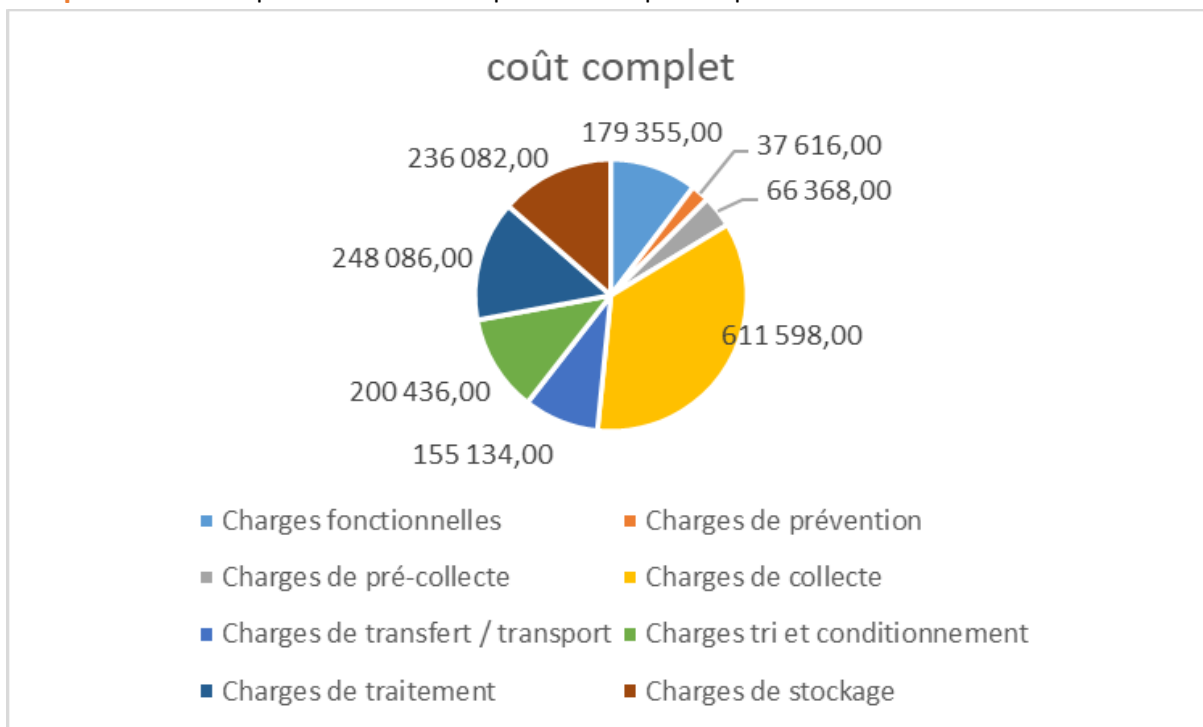
Pour information : Pour les usagers collectés par le SMC (REOM) :

Particuliers (part fixe)	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers	7 pers	8 pers et +	RS
	156 €	199 €	250 €	300 €	325 €	331 €	339 €	344 €	180 €

Chapitre 2 : Structure du coût

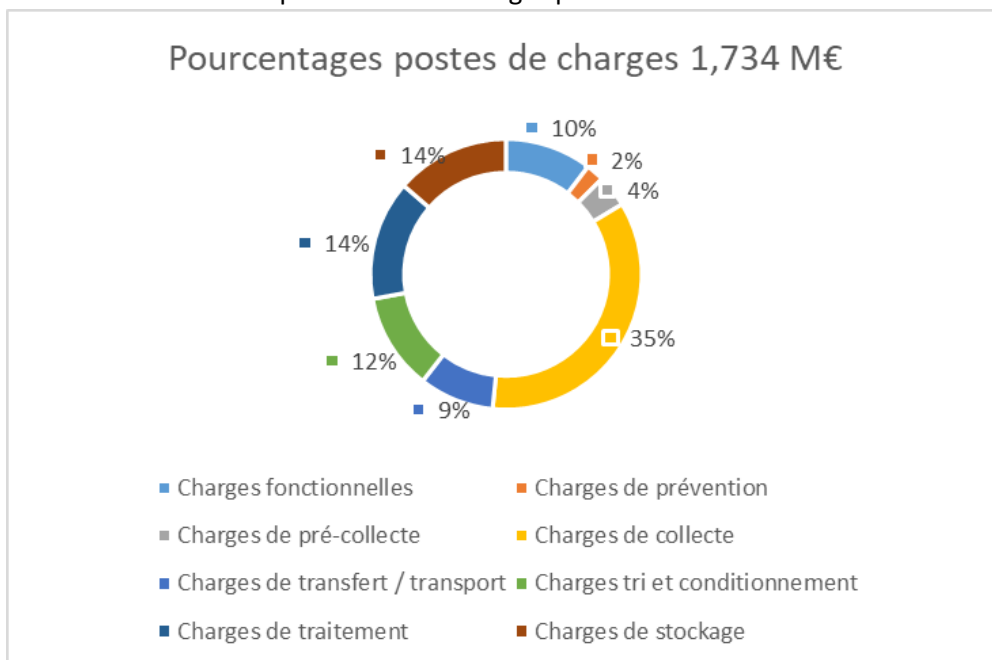
2.2.1 Le Coût complet

Le **coût complet** correspond à **la somme de l'ensemble des charges liés à l'exercice de la compétence**. Il comprend les différents postes de dépenses présentés ci-dessous.

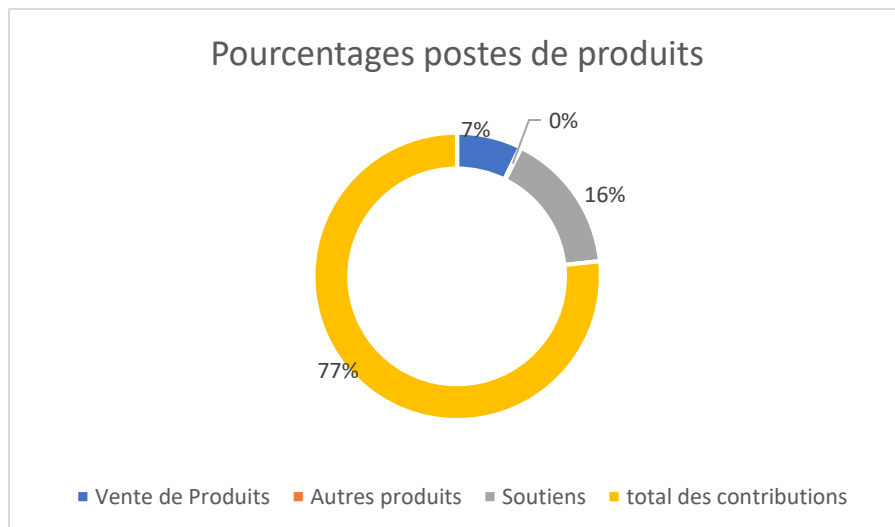


2.2.2 La répartition des charges, produits et du financement

La différence entre les produits et les charges permet de financer les investissements.

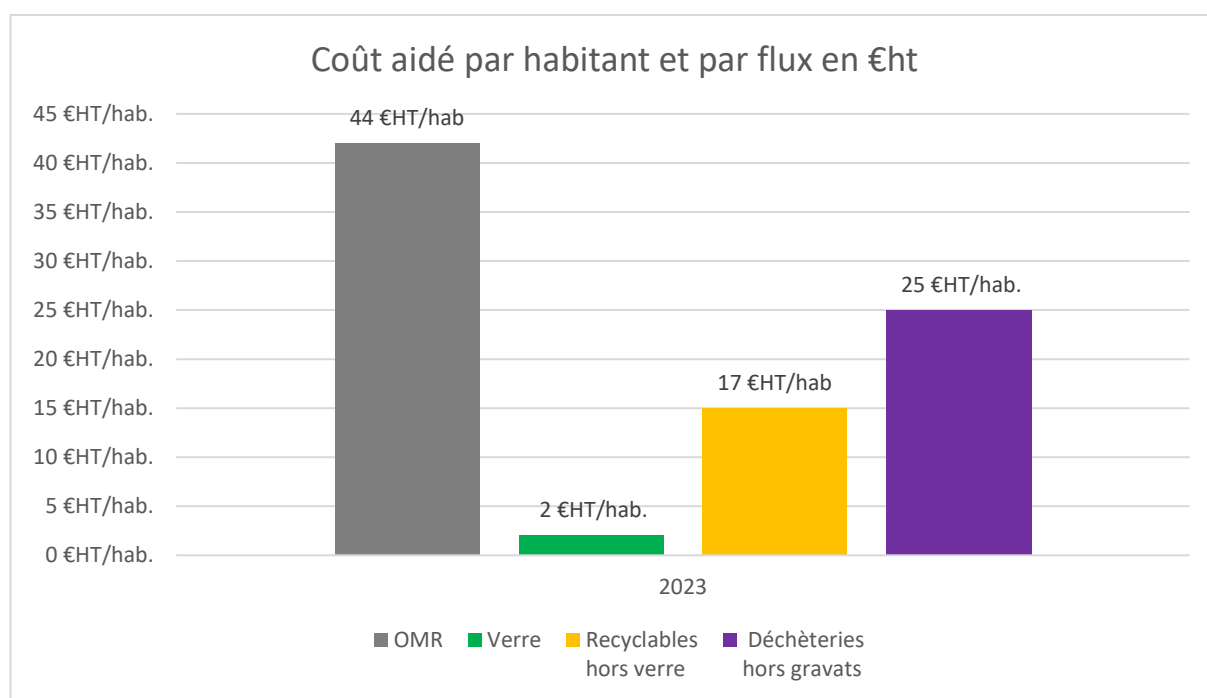


Pourcentages postes de produits



2.2.3 Le coût aidé des différents flux

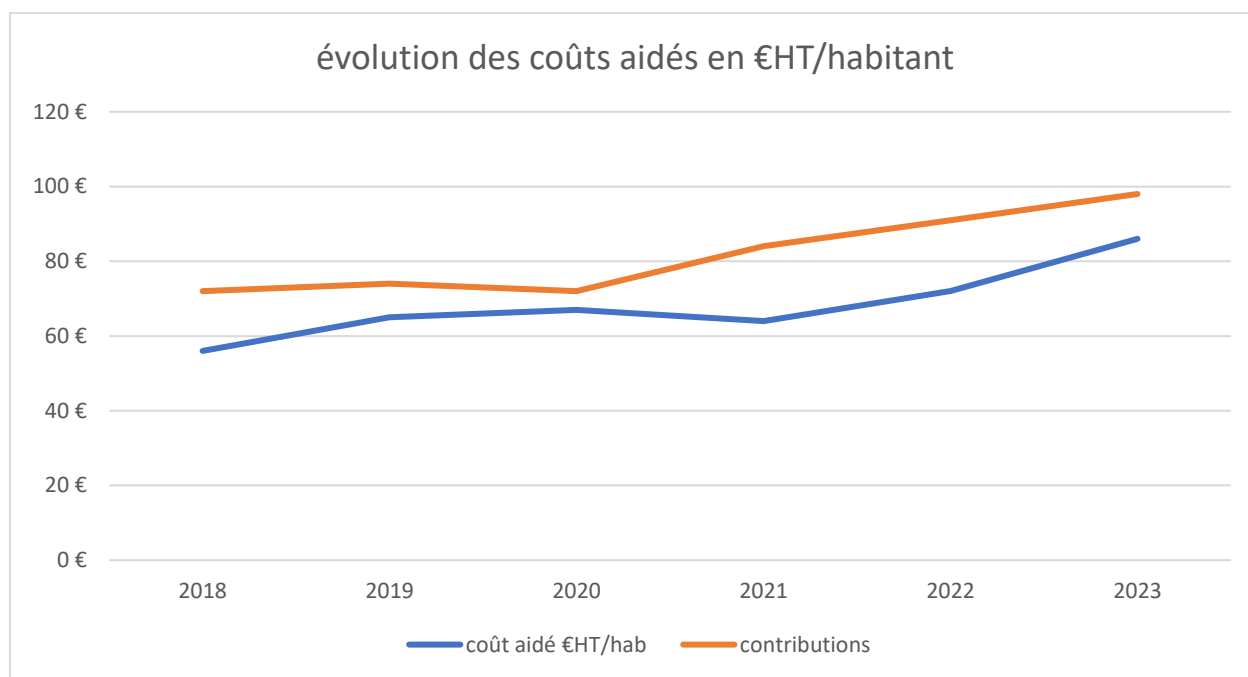
Les coûts ci-dessous sont exprimés en €/HT/habitant. Ils présentent donc une distorsion en cas de comparaison avec le montant moyen de la REOMi acquittée par foyer. Ce dernier prenant en effet en compte les logements secondaires.



Chapitre 3 : Répartition du coût par type de déchets par habitant

Les coûts ci-dessous sont exprimés en € HT/habitant. Ils présentent donc une évolution des coûts aidés et des contributions depuis 2018.

Flux collectés	2018	2019	2020	2021	2022	2023	France – Milieu rural
OMR	42 €	36 €	29 €	31 €	35 €	44 €	47 €
RSOM hors verre	-2 €	8 €	18 €	13 €	12 €	17 €	6 €
Verre	2 €	2 €	2 €		2 €	2 €	1 €
Déchets des déchetteries	14 €	20 €	19 €	20 €	23 €	25 €	24 €
Autres flux							3 €
Tous flux	56 €	65 €	67 €	64 €	72 €	88 €	76 €
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles							
RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre							



Partie 3 : La Communication

Chapitre 1 : Suivez le guide !

Il s'agit d'un livret qui reprend toutes les informations sur le fonctionnement du service déchets. Il se compose de plusieurs parties : présentation du territoire, mode de financement et tarifs, focus pour les nouveaux arrivants, la réduction des déchets, le tri à la source des biodéchets, les informations sur les bacs ainsi que les consignes de tri.

Ce dernier a été remis auprès de chaque habitant par le biais des communes en même temps que la distribution des bulletins municipaux. A chaque nouvelle arrivée, ce guide fait partie du kit de bienvenue.



Chapitre 2 : Le calendrier de collecte

Depuis 2022, le SICTOM propose aux usagers un calendrier de collecte permettant de savoir quel est le flux collecté en fonction des semaines paires et impaires.

Concrètement, ce support au format A5, reprend l'année entière et indique si ce sont les ordures ménagères ou les emballages ménagers qui sont collectés. Un encart reprend les jours fériés et permet de connaître le jour de la collecte remplaçante. Un rappel sur les consignes de collecte à respecter est également inscrit.

CALENDRIER DE COLLECTE 2023
des ordures ménagères et emballages

BAC JAUNE à emballages ménagers
BAC VERT à ordures ménagères

Collecte des jours fériés
si vous êtes concernés

Jours fériés	Collecte remplaçante
Lundi 10 avril	Mardi 11 avril
Lundi 1er mai	Mardi 2 mai
Lundi 8 mai	Mardi 9 mai
Jeudi 10 mai	Vendredi 11 mai
Lundi 29 mai	Mardi 30 mai

N'oubliez pas...

- Votre pain de collecte n'est pas échangeable.
- L'emplacement de collecte est le même qu'habituellement.
- N'oubliez pas de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte.
- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs au sol).
- Les emballages sont à déposer en vrac, sans sac et non emballés.

Chapitre 3 : La page Facebook

Une page au nom de la Communauté de Communes Val de Gâtine a été créée en 2022. L'objectif est de diffuser un maximum d'informations via ce canal afin d'augmenter le taux de sensibilisation des utilisateurs. Pour communiquer, chaque publication est identifiée par le service concerné. Le SICTOM utilise cette page principalement pour transmettre des informations concernant la collecte des déchets, les déchetteries, les incivilités ou encore les collectes de pneus.



Chapitre 4 : Le site internet

Le site est accessible via l'adresse suivante www.valdegatine.fr, une rubrique est spécialement dédiée à la gestion des déchets. Le personnel du SICTOM a pu bénéficier d'une formation pour la mise en ligne des publications sur le site. Il nous permet de recenser toutes les informations utiles et bonnes à savoir concernant le fonctionnement du service déchets.

Partie 4 : Les annexes

Règlement de collecte

Règlement de déchetterie

Règlement de facturation